

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Août 2020

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Roselyne LACOUTURE, Joël LAFRECHOUX, adjoints, Bernard DAVID, Sylvie DENIS, Sarah COLLOBER, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Dominique GUYONNET, Thierry INGRAND, Françoise PERIDY, Renaud ROBERT, Pascal THIBAULT, Sophie VERGNAUD.

Absent excusé avec pouvoir : Patrice COURTAUD à François BOCK, Sophie LESIRE-ROUILLON à Sophie VERGNAUD.

Absentes : Maud CERISIER, Cécile CERISIER.

Le secrétariat est assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages : 17

1 – Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10/07/2020 est validé.

Vote : 17 pour

2 – Décisions modificatives

✓ Jeux City Stade

L'acquisition de jeux a été validée à hauteur de 3 700€. Cette dépense n'étant pas prévue au budget, il convient d'effectuer une décision modificative (DM)

Débit du compte « dépenses imprévues » 020 / Crédit compte 2135-021 ligne 1036

✓ Piste athlétisme et travaux au stade

Les travaux effectués au stade ont été validés en début de mandat par le conseil municipal du 10/07/2020. Les travaux ont concerné la destruction des trois petits bâtiments jouxtant les vestiaires de football et la création d'une piste d'athlétisme autour du stade d'honneur.

La piste a été récemment achevée par des entreprises locales. Réalisée pour de multiples activités dont celles du collège (qui n'a plus accès au gymnase du fait des problèmes de toiture), elle a déjà été investie par l'association des Compagnons de la Clouère pour ses entraînements et le sera prochainement pour Team Trail 86.

Le projet total est de 96 000€. Des subventions ont été demandées mais il convient de procéder à une DM pour cette dépense non prévue au budget initial.

Section Investissement

Compte 2135- 1091 « installation général agencement » 70 000€

Recette 021 section fonctionnement

Section Fonctionnement

Dépense Compte 022 Dépenses imprévues

Recette Compte 021 – virement à la section de fonctionnement

✓ Taxe d'aménagement relative à l'Espace Paramédical

Lors du vote du budget le 27 février 2020, la commune a omis de budgéter la taxe d'aménagement due au Trésor Public pour la construction de l'Espace Paramédical (EPM).

Il doit être procédé à une DM de 2 300 € du compte 2213 au compte 020

Vote : 17 pour

3 – Décisions modificatives LOTISSEMENT DE LA GRANDE BORNE

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet du lotissement de la Grande Borne.

Il rappelle que le conseil municipal a décidé lors de la réunion du 02/04/2015 de geler le projet du lotissement de La Grande Borne.

Le budget du lotissement est un budget annexe à celui de la commune, maintenu dans l'attente de reprise du projet.

Le déficit reporté est de 65 912,65€ à la clôture de l'exercice 2020.

Il convient de reporter ce déficit d'investissement du compte 001 au compte 1641 Emprunts

Vote 17 pour

4 – Augmentation des tarifs du cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des tarifs du cimetière est révisable selon l'indice de référence de la construction pour les loyers professionnels. Sur la base du 4ème trimestre 2019, l'augmentation est de de 3,88 %.

Il convient d'ajuster les tarifs du cimetière.

Il est donc proposé d'appliquer l'augmentation des tarifs à compter du 01/09/2020, soit :

<u>Colombarium</u>	<u>Concessions du cimetière</u>
10 ans 275€	30 ans 193€
30 ans 552€	50 ans 387€

Vote 17 pour

5 – Entretien des tombes THIAUDIERE, HIRSCH et morts pour la France

La commission « cimetière » propose que les tombes des personnes ayant fait un don substantiel à la commune bénéficient d'un entretien deux fois par an, en automne et au printemps.

Sont concernées les sépultures de monsieur THIAUDIERE (écrivain des années 30), des époux HIRSCH, mais aussi des Gencéens morts pour la France, dans le passé et à venir.

François BOCK propose au conseil de délibérer à cet effet.

Vote : 17 pour

6 – Enquête publique SAGE CLAIN

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Lors du conseil municipal du 23/05/2019, il a été présenté le projet SAGE CLAIN.

La gestion des eaux concerne un bassin versant de 2882 km² comportant 1000 kms de cours d'eau, 144 communes (sur trois départements), 11 EPCI, soit environ 285 000 habitants.

Le SAGE CLAIN créée en 2016 qui comprend 52 membres a établi des propositions de gestion en 2017/2018 sur tous les usages possibles sur rivières.

L'objectif est d'obtenir et de maintenir un « bon état » écologique dont les principes sont définis par l'Union Européenne qui intègrent la limitation des risques polluants (nitrates, pesticides, obstacles à l'écoulement, hydrologie, macro polluants, etc...).

Le rapport PAGD indique que 16 cours d'eau du SAGE sur 17 sont actuellement en risque de non atteinte du « bon état ».

Les enjeux sont importants :

-Amélioration en eau potable ;

-Gestion quantitative de la période d'étiage : atteinte d'un équilibre entre les besoins et les ressources ;

-Gestion qualitative de la ressource : réduction de la pollution organique, par nitrates ou pesticides ;

-Fonctionnalité et caractère patrimonial des milieux aquatiques ;

-Gestion des crues et inondations associées, plus particulièrement sur l'axe du Clain entre Vivonne et Châtelleraut ;

-Gouvernance de la gestion intégrée par l'accompagnement des acteurs de l'eau (usagers et agriculteurs).

Ce schéma de gestion a été validé par l'ensemble des communes associées.

Sur demande de la Préfecture, le conseil municipal doit se prononcer à nouveau en sa qualité de membre.

Vote : 17 pour

7 – Rachat de Licence IV

Il est proposé le rachat de la licence IV du restaurant Le Bistrot Familial qui arrête son activité. Le fonds de commerce disparaît, seuls les murs sont vendus.

Les licences IV permettent d'autoriser la vente et consommation sur place des boissons de 4eme groupe ; considérée comme un élément constitutif du fonds de commerce, la licence peut être transférée d'une commune à une autre.

Afin de conserver ce droit dans la commune, monsieur le Maire propose de racheter cette licence pour un montant de 5 000€.

Cet élément pourra ensuite être cédé à un nouveau commerce sur Gençay.

La proposition est soumise au vote.

Vote : 17 pour

8 – Achat d'un terrain Rue de L'Aumônerie

François BOCK propose l'achat d'un terrain situé en dessous de la rue de l'Aumônerie, appartenant aux demoiselles ROY ; ce terrain non constructible est en zone inondable : l'acquisition par la commune permettra la création d'une zone naturelle et la conservation de sa biodiversité.

En l'absence d'héritier des anciens propriétaires, ce terrain d'une surface de 247m2 (section AD n°18) a été rétrocédé aux domaines. La commune souhaite l'acquérir dans le cadre de son droit de préemption pour un prix de 500€.

La proposition d'achat est soumise au vote

Vote : 16 pour 1 Abstention

9 – Annulation de titre

Suite au désengagement de la communauté de communes du Civraisien en Poitou, aucune aide financière au fonctionnement n'est accordée aux écoles de l'ancien Pays Gencéen.

Il avait été décidé lors du conseil du 25/04/2019 de demander aux communes d'origine des enfants de la classe spécialisée ULIS une contribution financière qui a été évaluée en 2019 à 1 087€ par enfant.

Il convient de renouveler cette décision.

Pour rappel la commune accueille environ 10 enfants hors commune.

Cette participation n'est pas demandée aux communes du territoire du Pays Gencéen pour lequel il existe des accords entre les municipalités.

A titre exceptionnel, il est demandé par la commune de St Romain en Charroux l'annulation d'un versement pour un enfant confié à une famille d'accueil par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Vote : 17 pour

10 - Questions diverses

' Claude FERRON informe les conseillers de la vente d'une ancienne benne « trois points », remise depuis des années aux ateliers municipaux, pour un montant de 150€.

Le marché des producteurs se tiendra le vendredi 21 août 2020.

' Propositions de Dominique Guyonnet :

- lavage de dents des élèves à l'école : paraît difficile en cette période « Covid »
- signalement de stationnement gênant rue Fernand Duclos : l'examen des plans montre l'absence de trottoirs et de signalisation de stationnement ; la commission « voirie » est chargée de l'étude d'une solution.
- signalement d'insécurité des vélos route de Civray devant l'étude du notaire : pas de possibilité de piste cyclable, sauf mise en sens unique de la rue, ce qui serait préjudiciable aux commerces du bourg ; proposition à étudier par la commission.
- observation sur chemin poussiéreux du plan d'eau : le sol n'étant pas stable, il paraît difficile de goudronner la descente.

' Présence d'étourneaux sur la commune : déjà signalé par des riverains ; aucune intervention possible du lieutenant de louveterie qui ne peut pas chasser les oiseaux en zone urbaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 42

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 24 septembre 2020

Sophie VERGNAUD